

# Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'activité 2021

*Mardi 14 juin 2022*

La séance est ouverte à 15 h 15 par le Président Christian FABRE. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur CAVOLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, de Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert-comptable, souffrant et représenté par Monsieur Benjamin SAUTS;

Il remercie les adhérents de leur présence, et poursuit en présentant Monsieur Benjamin SAUTS, expert-comptable, Mme HENNOQUE, Commissaire aux comptes, M. CAVOLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme SEVELLEC, Trésorière, Mme BUILLES secrétaire Adjointe, et M. TARISSAN, Trésorier adjoint.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur CAVOLI qui félicite l'investissement des agents de la ville et remercie l'ensemble du personnel présent à la séance.

La parole est ensuite donnée à Michel TARISSAN pour lecture du rapport moral.

## *Rapport moral*

Voici en quelques mots le travail effectué par le bureau l'année dernière. Celui-ci a été, à nouveau, impacté par la crise sanitaire.

Nous avons traité 322 dossiers au lieu d'environ 335, toutes prestations confondues, pour une somme de 54 826 €.

Les billetteries Nous observons une baisse de toutes les billetteries enfant, et une hausse des ventes pour les adultes. Kid Parc est désormais à tarif unique : 6,50€ l'entrée. Le montant de la dépense totale, toutes billetteries confondues s'élève à 8 987 €.

Le cinéma Grand écran est en légère augmentation sans avoir atteint son niveau d'avant Covid, avec 645 places vendues contre 391 en 2020. La dépense pour le cinéma s'élève à 4080 €.

Sortie sportive. Seul 1 collègue a participé à la sortie sportive à la neige. La participation du COS est restée à 500 €.

Les spectacles de la saison culturelle n'ont pu être couverts par les recettes des buvettes, aucun concert d'été n'ayant été programmé.

La vente des chèques déjeuners est en hausse, avec 52 663, chèques commandés, contre 50 328 en 2020, pour une dépense totale de 209 549 €.

"Prêt de véhicules et de matériel". Cette prestation est toujours appréciée, 55 locations ont été demandées, pour un montant total de 6 376 €

Aide exceptionnelle 4 agents en difficultés passagères ont bénéficié d'une aide remboursable après accord du Conseil d'Administration. 3 adhérents ont, quant à eux, bénéficié de l'allocation « Aide aux parents d'enfant handicapé ». (Pour un montant de 2 000€). Ces deux prestations sont attribuées en concertation avec notre collègue Isabelle COCQUERELLE, Assistante Sociale.

L'arbre de Noël Nous avons organisé un après-midi, au Palais des Congrès, pour les enfants, avec un spectacle. Nous avons malheureusement dû l'annuler. Une journée a été réservée pour vous recevoir afin de prendre la commande de vos enfants ainsi que les traditionnels chocolats.

Le Loto a pu avoir lieu, au Tir au Vol juste avant la fermeture de la salle. A la fin de celui-ci le tirage au sort a désigné les gagnants des chèques voyages. Vos retours ont été très positifs.

L'agenda 2022 vous a été distribué, il était accompagné du traditionnel stylo. Nous avons commandé 200 agendas de format poche ainsi qu'une centaine de calendriers. Ceux-ci ont vite trouvé preneurs. Remercions Julien Bouchet et Éric Julien qui démarchent les publicités auprès des commerçants.

Comme nous le faisons tous les ans, nous tenons à vous rappeler que cet agenda n'engendre pas de dépense au COS. En effet, les agendas mais aussi les stylos, les calendriers et les agendas de poches sont financés par les recettes publicitaires.

Enfin, et comme chaque année, nous remercions la Municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte ainsi que les bénévoles toujours présents à nos côtés.

Merci.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### *Compte rendu financier*

Le Président donne la parole à Monsieur Benjamin SAUTS, expert-comptable. Ce dernier rappelle le contexte de son intervention et présente le bilan financier à l'aide d'une présentation projetée sur grand écran afin de faciliter la bonne compréhension de tous et toutes. Après quoi, Mme HENNOQUE, commissaire aux comptes, lit le rapport général financier et certifie les comptes sans réserve.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Président donne la parole à Sylvie SEVELLEC, Trésorière. Celle-ci propose au vote l'affectation en report du résultat.

Elle est approuvée à l'unanimité.

### *Orientation sociale*

Véronique BUILLES, Secrétaire, prend la parole pour l'orientation sociale de l'année 2022.

Je vais donc maintenant vous présenter l'orientation sociale pour l'année 2022.

Tout d'abord, vous avez participé à presque 71% aux élections de vos représentants au sein du Conseil d'Administration du COS. Accueillons donc nos nouveaux arrivants, Mmes Nathalie NICOLAY, Virginie VILATTE et M. Yann DEBRA.

Nous souhaitons **modifier la date limite d'adhésion** afin d'éviter les oublis. Celle-ci serait fixée **au 31 janvier de l'année en cours** et, sauf nouveaux arrivants, aucune adhésion ne sera prise en compte après cette date.

Nous souhaitons également **augmenter l'adhésion à 5€**. Celle-ci étant amortie par une seule entrée de cinéma. Cela représente seulement 42 centimes d'euros par mois. De plus, elle n'a pas bougé depuis sa mise en place en 2004.

Suivant l'affluence lors des permanences, les demandes de remboursement seront déposées et pourront être traitées au plus tard sous 8 jours. Ceci afin d'éviter les erreurs comptables.

Les BILLETTERIES continuent à fonctionner comme les autres années. Nous vous rappelons que le règlement s'effectue uniquement par chèque. Les billets non utilisés ne sont ni échangés, ni remboursés. Nous vous conseillons de venir chercher vos billets au bureau du COS afin d'éviter toute réclamation en cas de perte, et bien sûr pendant les permanences prévues à cet effet.

**SORTIE SPORTIVE** : un séjour à la neige a déjà eu lieu en février. N'hésitez pas à présenter vos idées, afin qu'elles soient étudiées.

Vendredi 21 octobre nous vous proposerons une soirée conviviale au Tir au Vol pour les adhérents et leur conjoint. Vous recevrez le programme en temps utile.

Cette année, à nouveau LE LOTO et L'ARBRE DE Noël n'auront pas lieu le même jour. Le premier est programmé le 3 décembre 2022 au Tir au Vol. Nous maintiendrons les améliorations des lots dans leur nombre et leur qualité.

L'après-midi du 10 décembre 2022, au Palais des Congrès, sera consacrée aux enfants, avec un spectacle, la distribution des cadeaux, une aire de jeux, structure gonflable, jeux en bois, stand à pop-corn et un bar. Il s'agit de l'organisation annulée l'an passé.

CHEQUES DEJEUNER COMMANDE ET DISTRIBUTION. Nous rappelons qu'il est important que vous respectiez le délai de commande des chèques-déjeuner. Votre commande doit être passée avant le 15 de chaque mois. Michel TARISSAN est, désormais, gestionnaire des Chèques déjeuner. Les commandes doivent être lisibles et correctement remplies afin d'en faciliter l'enregistrement. L'imprimé transmis dans chaque service est à compléter en indiquant le nom des agents par ordre alphabétique. Il a pour fonction d'autoriser une personne du service à récupérer les carnets des agents qui l'auront signé. Toute feuille de commande qui ne serait pas correctement remplie, et tout chèque sans feuille de commande ne seront plus traités.

Leur distribution se fait le premier lundi de chaque mois de 8h30 à midi au bureau du COS et l'après-midi de 14h à 15h au Rez-de-Chaussée du Centre Administratif.

Vous avez droit à un maximum de 11 commandes par an quel que soit le nombre de chèques commandé.

Pour les paiements en espèces, l'appoint est impératif. Nous vous rappelons qu'il est interdit de les déposer dans la boîte aux lettres. Vous devez OBLIGATOIREMENT les apporter au bureau du COS, aux heures de permanence. Le COS ne sera pas responsable en cas de perte d'espèces.

Merci.

Une question est posée concernant le règlement des billetteries en espèces. Il est répondu qu'il est établi depuis toujours le paiement par chèque. Seuls les adhérents n'ayant pas de chéquier pourront régler en espèces à condition d'avoir l'appoint.

L'orientation sociale 2020 est approuvée à l'unanimité.

### *Budget prévisionnel*

Monsieur SAUTS, reprend la parole pour donner lecture du budget prévisionnel 2022.

Il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Président reprend la parole pour mettre au vote l'augmentation des tarifs prestations de 1%.

Elle est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

### *Questions diverses*

Aucune question n'étant posée, le Président remercie les adhérents présents.

La séance est levée à 16 H.

P/Le Conseil d'Administration  
Christian FABRE  
Président

